

Rapport annuel **2023**



CONSEILS
DE QUARTIER

Jésuites



Rapport annuel 2023
Conseil de quartier des Jésuites

Avril 2024

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	4
1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES	4
1.1 Limites du quartier	4
1.2 Composition du conseil d'administration	6
1.3 Fonctionnement du conseil de quartier	7
1.4 Conseillers municipaux	7
1.5 Demande d'avis et présentation	7
1.5.1 Projet de modification réglementaire relatif une à construction domiciliaire sur le boulevard Louis-XIV	7
1.5.2 Présentation de la Ville sur les interventions prévues en matière de sécurité routière dans le quartier des Jésuites	8
2. RÉALISATIONS	9
2.1 Participation a un comité de travail relatif aux terres des Sœurs de la Charité	9
2.2 Démarches en vue de la plantation d'arbres sur le stationnement de la Polyvalente de Charlesbourg	9
2.3 Dossiers liés aux transport et à la sécurité routière	9
2.3.1 Programme de soutien à la mobilisation	9
2.3.2 Sensibilisation de la Ville à des problématiques particulières	10
2.4. Participation à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	11
2.5 Prolongement de la piste cyclable entre les boulevards Loiret et Louis-XIV	11
2.6 Communication sur les médias sociaux	11
3. PLAN D'ACTION	12
4. SOMMAIRE FINANCIER	12
Annexe 1 Plan d'action 2017-2019	13
Annexe 2 États financiers 2020	16
Annexe 3 Projet sensibilisation sécurité routière	19

MOT DU PRÉSIDENT

Concitoyens et concitoyennes du quartier des Jésuites de Charlesbourg,

L'année 2023 s'est déroulée sous le signe de la consolidation pour le conseil de notre beau quartier des Jésuites et de Charlesbourg avec le travail de 7 administrateurs et administratrices. Nous avons continué de structurer nos interventions et actions autour des 4 grandes sphères de notre plan d'action 2023-2026 :

- I. Contribuer à la qualité de vie du quartier ;
- II. Soutenir la vie communautaire dans le quartier ;
- III. Mettre en valeur l'entrepreneuriat local ;
- IV. Stimuler la participation citoyenne.

L'implantation d'un premier « corridor cyclable » entre Charlesbourg et le centre-ville est une initiative saluée par le conseil de quartier. Nous espérons que les ressources et investissements seront au rendez-vous, dans les prochaines années, pour le rattrapage du développement de Charlesbourg, la principale porte d'entrée du nord de la ville de Québec. Situé à quelques kilomètres du centre-ville et bordé de grands espaces et de montages, le quartier est un milieu de vie tout indiqué pour les familles.

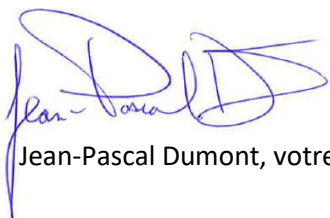
Je tiens à remercier monsieur Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultation publique à la Ville de Québec, pour son aide, sa disponibilité, sa rigueur et sa collaboration continue ainsi que madame Lydia Duranleau et monsieur Danny Émond, nos secrétaires de soutien, pour leur excellent travail. Par ailleurs, je remercie sincèrement les administrateurs et administratrices du conseil d'administration : Michel-Marie, David, Catherine, Sylviane et Geneviève pour leur engagement et leur collégialité. Un merci particulier à Michel Voisard pour ses nombreuses années d'implication et de dévotion au sein du conseil de quartier, il aura été un trésorier diligent et un mentor pour de nombreux administrateurs.

En terminant, je salue le travail de madame Marie-Pierre Boucher et de monsieur Claude Lavoie qui ont siégé sur le conseil de quartier à titre d'élu.e.s de l'arrondissement. Leur écoute, leur collaboration, leur transparence et leur proactivité à trouver des solutions ont été et sont toujours des éléments essentiels au bon fonctionnement du conseil de quartier ainsi qu'un levier pour entreprendre des actions et accroître leur portée.

Les administrateurs et administratrices de votre conseil de quartier continueront de mettre au cœur de leurs actions et décisions le développement durable, inclusif, communautaire et économique de notre quartier, et ce, pour améliorer la qualité de vie de toutes les générations qui en forment sa collectivité.

Finalement, à tous les citoyens et citoyennes qui se sont joints à nous lors des assemblées publiques, merci de votre présence et mobilisation, vous êtes un rouage essentiel du conseil de quartier.

« La ville est un lieu où l'on échange non seulement des biens, mais des idées » - Benjamin Barbe



Jean-Pascal Dumont, votre Président du Conseil de quartier des Jésuites

INTRODUCTION

Le présent document rend compte des principales préoccupations, activités, et réalisations du Conseil d'administration (C.A.) du conseil de quartier des Jésuites durant l'année 2023. Plusieurs des éléments décrits dans ce rapport annuel sont en lien avec le plan d'action du C.A. D'autres sont plutôt liés à la conjoncture et aux orientations que la Ville a adoptées. Le rapport annuel présente également le nouveau plan d'action qui guidera les gestes du C.A. pour la période 2023-2026.

1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

Un conseil de quartier (CQ) est une instance de consultation officielle inscrite dans la Charte de la Ville de Québec et, de ce fait, est soutenu par cette dernière. En sont membres toutes les personnes majeures résidant dans le quartier, ainsi que celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Pour les citoyens représentés, le CQ s'avère un moyen de faire valoir leurs opinions concernant leur milieu et leur qualité de vie. Le CQ est également appelé à jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu. Enfin, il peut prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier.

1.1 Limites du quartier

Le quartier des Jésuites est l'un des six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg. Le quartier est situé à l'intérieur des limites territoriales suivantes :

- Boulevard Jean-Talon, au nord;
- Boulevard Loiret, à l'est;
- Boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest;
- L'autoroute Felix-Leclerc, au sud.

Le quartier des Jésuites est l'un des trois quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg (qui en compte six) qui possédaient un CQ. Ce dernier a été mis sur pied en 2006.

1.2 Composition du conseil d'administration

Au cours d'une assemblée générale annuelle, les citoyens membres du CQ sont invités à voter pour les personnes qui se présentent pour occuper les postes disponibles au C.A., lequel devra présider aux activités du CQ durant l'année. Le règlement actuel prévoit que le C.A. d'un conseil de quartier peut compter un nombre total de 11 personnes, soit :

- quatre hommes et quatre femmes : ces personnes sont élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans (les mandats ne viennent pas tous à échéance la même année);
- trois personnes cooptées : ces personnes sont nommées par le C.A. pour un mandat d'un an et possèdent les mêmes droits que les membres élus, à l'exception de la possibilité d'occuper la présidence.

L'assemblée générale annuelle a lieu en avril. Étaient disponibles pour nominations cette année, deux postes réservés aux hommes, trois postes réservés aux femmes, ainsi que les trois postes pour cooptation.

Lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2023, deux hommes et trois femmes ont été élus ou réélus pour un mandat additionnel. En cours d'exercice, en septembre, une membre s'est retirée (madame Anne DeBlois). Les fonctions du C.A. ont été réparties de la manière suivante :

- Monsieur Jean-Pascal Dumont, président
- Madame Anne DeBlois, vice-présidente (a démissionné en septembre)
- Monsieur David Khayat, vice-président
- Madame Catherine Savoie, secrétaire
- Monsieur Michel Voisard, trésorier
- Monsieur Michel-Marie Bellemare, administrateur
- Madame Geneviève Khayat, administratrice
- Madame Sylviane Saint-Louis, administratrice

Les deux conseillers municipaux dont le district électoral chevauche en partie le territoire du quartier des Jésuites participent aux réunions publiques du C.A. Ces édiles municipaux n'ont toutefois pas de droit de vote lors des délibérations du C.A. Ces personnes sont :

- Madame Marie-Pierre Boucher, district électoral de Louis-XIV;
- Monsieur Claude Lavoie, district électoral de Saint-Rodrigue.

Une personne-ressource, monsieur Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, est délégué par la Ville de Québec pour assurer la coordination et le soutien aux travaux du Conseil. Une seconde personne-ressource agit comme secrétaire de soutien et rédige les procès-verbaux des rencontres publiques. Au cours de l'année, trois personnes se sont

succédé à ce poste, soit messieurs Simon Coté et Danny Émond, ainsi que Mme Lydia Duranleau. Les membres du C.A. remercient sincèrement ces personnes pour la qualité de leur contribution.

1.3 Fonctionnement du conseil d'administration

Au cours de l'année 2023, le C.A. a tenu huit assemblées publiques ordinaires en plus de l'assemblée générale annuelle. La plupart de celles-ci ont eu lieu au bureau de l'arrondissement de Charlesbourg (160 de la 76^e Rue Est), habituellement le deuxième lundi du mois. L'une des assemblées a eu lieu à l'Arpidrome de Charlesbourg.

L'information concernant les rencontres (ordre du jour, procès-verbal, calendrier des rencontres) est toujours disponible sur le site Internet de la Ville de Québec (Arrondissement Charlesbourg – Conseil de quartier des Jésuites).

Lors des assemblées publiques, le C.A. répond à des consultations sur des projets de politiques ou de règlements proposés par la Ville s'il y a lieu, présente l'état d'avancement des travaux concernant, entre autres, son plan d'action, ou tout autre sujet pouvant améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier. Il peut également adopter des résolutions ou des mémoires à déposer à la Ville. Ces documents doivent être approuvés par une majorité des membres du C.A. Les votes des membres lors des rencontres sont toujours pris à main levée.

1.4 Conseillers municipaux

La participation des conseillers municipaux aux rencontres du CQ vise à favoriser la diffusion de l'information concernant aussi bien les projets, en cours ou à venir, que les services offerts par la Ville de Québec. Les échanges auxquels ces interventions donnent lieu doivent permettre d'apporter les éclaircissements nécessaires liés aux préoccupations exprimées par les citoyens.

1.5 Demande d'avis et présentation

En 2023-2024, la Ville a consulté le C.A. sur une proposition de modification réglementaire et présenté un projet en matière de sécurité routière dans le quartier.

1.5.1 Projet de modification réglementaire relatif à une construction domiciliaire sur le boulevard Louis-XIV

Ce projet prévoit la construction d'un complexe résidentiel sur des terrains situés au nord du boulevard Louis-XIV, à l'ouest du boulevard du Loiret, au sud de la rue Talmont et à l'est de l'avenue des Flandres. Une maison patrimoniale existe sur ces terrains et elle sera conservée. Outre celle-ci, le projet prévoit la construction d'un total de 137 logements, comprenant un bâtiment de 106 logements (27 studios, 44 logements d'une chambre et 35 logements de 2 chambres), et 31 maisons de ville de 2 ou 3 étages selon la localisation de celles-ci. Un total de 188 cases de stationnement est prévu, comprenant 14 cases extérieures, pour un ratio global de 1,37 case par logement.

Les modifications réglementaires décrites ci-bas sont nécessaires pour permettre la construction du complexe résidentiel :

- La création de nouvelles zones à même la zone actuelle;
- Le retrait de l'obligation de réserver le rez-de-chaussée à des usages commerciaux.

Les personnes présentes ont adressé des questions aux représentants de la Ville et du promoteur et fait part de certaines de leurs préoccupations concernant, notamment, la hauteur des bâtiments prévus qui obstruera la vue et affectera l'intimité de certains résident.e.s de la rue Talmont et l'augmentation importante de la circulation dans les rues avoisinantes.

Après réflexions et discussions, les administrateurs du C.A. ont recommandé à l'unanimité au Conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de Règlement proposé en tenant compte des quatre éléments suivants :

1. Que les promoteurs du projet déposent à l'Arrondissement de Charlesbourg un plan d'action public pour maximiser l'intimité visuelle et sonore des résidences de la rue Talmont qui sont limitrophes au projet;
2. Que l'Arrondissement de Charlesbourg s'engage à réaliser une étude sur les conséquences de ce projet en matière de circulation pour le quartier des Jésuites, une analyse pour assurer la sécurité routière sur les axes Louis-XIV, du Loiret, de Flandres et favoriser le partage de la voie publique entre piétons, automobilistes et cyclistes. Les constats de cette analyse devraient être déposés lors d'une assemblée du CQ;
3. Que soit retirée l'obligation d'avoir un usage résidentiel au rez-de-chaussée pour la zone 44093Hb afin de permettre, si à l'avenir des projets se présentent où il y a un changement de vision, que l'usage de la maison patrimoniale puisse être différent que seulement celui de résidentiel;
4. Que la Ville de Québec s'engage à assurer un arrimage avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Famille pour s'assurer que la capacité en matière de services scolaires et de services de garde dans le secteur soit respectée afin de bien desservir les citoyens et citoyennes du quartier.

1.5.2 Organisation d'une présentation de la Ville sur les interventions prévues en matière de sécurité routière dans le quartier des Jésuites

Le CQ a organisé une séance de présentation où des professionnels de la Ville sont venus à une assemblée ordinaire pour rappeler que l'un des axes structurants de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 est l'analyse et l'amélioration ou la correction des sites accidentogènes. Certains de ces sites sont situés dans le quartier des Jésuites.

À ce titre, la zone partant de l'intersection 76e Rue est et Henri-Bourassa jusqu'à l'intersection du boulevard Cloutier a fait l'objet d'une étude particulière. Les représentants de la Ville ont présenté les différentes solutions déjà mises en place et celles qui sont envisagées de même

que les impacts anticipés. Des travaux sont également en cours au niveau du boulevard Cloutier pour réassigner les voies et programmer les feux de circulation.

Une fois la présentation terminée, les membres du CQ ont émis des commentaires et des suggestions sur les solutions envisagées et ont souligné d'autres problématiques et possibilités pour le quartier.

2. RÉALISATIONS

Les membres du C.A. ont mis en œuvre certaines activités et participé à d'autres. En voici une brève description.

2.1 Participation à un comité de travail relatif aux terres des Sœurs de la Charité

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, responsable de déterminer la vocation des terres des Sœurs de la Charité acquises d'un promoteur privé par le Gouvernement du Québec à la suite d'une importante mobilisation citoyenne, a mis sur pied un comité de travail réunissant les organismes ayant déjà manifesté un intérêt particulier pour ce projet afin de connaître leurs attentes. Un représentant du CQ des Jésuites siège à ce comité.

2.2 Démarches en vue de la plantation d'arbres sur le stationnement de la Polyvalente de Charlesbourg

Des membres du C.A. ont constaté que des espaces gazonnés sur le terrain de stationnement de la polyvalente de Charlesbourg pourraient permettre la plantation d'arbres et ainsi réduire l'effet « îlot de chaleur ». Le C.A. a mené certaines démarches auprès du Centre de services scolaires des Premières seigneuries et demandé à la Ville, par résolution, de prendre contact avec ce dernier dans le but d'analyser la possibilité de planter des arbres dans ces bandes gazonnées, particulièrement le long de la rue de Nîmes.

En réponse à cette résolution, les représentants de la Ville ont invité le CQ à soumettre sa proposition au Collectif Canopée, qui coordonne les plantations sur les terrains non municipaux.

Le CQ continuera à faire le suivi de ce dossier.

2.3 Dossiers liés aux transports et à la sécurité routière

2.3.1 Programme de soutien à la mobilisation

Dans le cadre de sa Stratégie sur la sécurité routière 2020-2021, la Ville mettait de l'avant un programme d'aide visant à soutenir un CQ ainsi qu'un Conseil d'établissement ou un Comité de parents d'une école qui souhaiterait réaliser un projet de sensibilisation ou de mobilisation des citoyens en matière de sécurité routière. Le montant de la subvention pouvant être attribué à

chaque organisme demandeur est de 3 000 \$ par projet, par an. Les organismes admissibles peuvent mettre leurs budgets en commun pour présenter un projet de plus grande ampleur.

Le C.A. avait soutenu financièrement (3 000 \$) la première année d'implantation du projet du Conseil d'établissement de l'École des Deux-Moulins pour l'année scolaire 2020-2021. Lors de l'année scolaire 2021-2022, le C.A. avait à nouveau soutenu le projet du Conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins pour 1 000 \$ supplémentaire dans la deuxième année de déroulement de leur projet, et celui de l'école Guillaume-Mathieu pour la première année d'implantation de leur projet avec une contribution de 2 000 \$.

En 2022-2023, le C.A. avait soutenu la troisième année du projet de l'école des Deux-Moulins à hauteur de 1 500 \$. Ce projet a permis entre autres d'offrir des animations sur les règles de la sécurité à vélos, faites par l'organisme Accès transports viables, auxquelles ont assisté les groupes du préscolaire à la 4^e année, ce qui a représenté 25 groupes de jeunes. Des séances d'ajustement des casques de vélo des enfants ont également eu lieu au cours desquelles des casques trop usés et non sécuritaires ont été remplacés gratuitement.

En 2023-2024, en vertu du même programme de la Ville, le C.A. a instauré un nouveau projet d'une valeur de 1 500 \$, visant à faire imprimer 50 pancartes destinées à sensibiliser les conducteurs de véhicules automobiles à respecter les limites de vitesse. Ces pancartes ont été distribuées aux résidents qui en faisaient la demande afin de les installer devant leur maison. La demande pour celles-ci a été plus forte que l'offre, et c'est pourquoi le C.A. souhaite présenter à la Ville un projet permettant de commander une autre impression pour 2024-2025.

2.3.2 Sensibilisation de la Ville à des problématiques particulières

En cours d'exercice, les membres du C.A. peuvent constater, par eux-mêmes ou par des commentaires des résidents, des situations comportant certains risques pour la sécurité. Ces situations sont alors rapportées à la Ville par une résolution adoptée en rencontre publique. En 2023, deux sujets ont fait l'objet d'une demande à la Ville :

8^e avenue Est et rue de l'Entraide

Un enjeu de sécurité sur la 8^e avenue Est, près de la rue de l'Entraide s'est accentué depuis l'ouverture d'un Centre de la petite enfance au coin de la 10^e avenue et de la rue de l'Entraide. Le C.A. a adopté une résolution demandant à la Ville de mettre à jour une étude de sécurité routière relativement à ce secteur.

Les représentants de la Ville, en réponse à la résolution du C.A., ont informé qu'une analyse avait déjà été effectuée à l'intersection Entraide/Centenaire, qui avait justifié l'ajout d'arrêts à toutes les approches, en raison des enjeux de visibilité dus à la courbe. Par contre, on estime que l'ajout d'un lien cyclable sur la rue de l'Entraide ne satisfait pas les critères d'implantation.

Sécurité autour des écoles du quartier

Des membres du CQ signalent que des véhicules circulent encore trop vite dans les zones scolaires. Après discussions sur différentes façons de changer ce comportement, le C.A. demande à l'arrondissement de Charlesbourg, par résolution, qu'une étude de faisabilité soit réalisée pour évaluer le potentiel de l'installation de bollards dans les zones scolaires du quartier des Jésuites.

2.4 Participation à la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Depuis l'adoption de sa nouvelle politique de participation publique, en 2020, pour notamment favoriser la participation des citoyens aux prises de décision, la Ville a entrepris une démarche visant à donner plus de moyens aux CQ pour bien jouer leur rôle d'interlocuteur privilégié en ce qui concerne plusieurs sujets.

Depuis, des membres du C.A. ont participé à plusieurs activités de consultation en ce sens. Cette démarche devrait culminer en 2024 par la mise en place de règles de fonctionnement assouplies, mais déjà, en 2022, la Ville a décidé d'augmenter le budget annuel de fonctionnement des CQ à 2 500 \$, soit une hausse de 1 000 \$.

2.5 Prolongement de la piste cyclable entre les boulevards Loiret et Louis-XIV

Plusieurs citoyens souhaitent voir prolonger la piste cyclable du boulevard Loiret au sud du boulevard Louis-XIV pour la connecter à la sortie sur la rue Chamonix. La Ville souhaite réaliser ce projet, mais le site comprend un milieu humide, ce qui demande une étude environnementale et retarde le projet.

Des membres du CQ signalent également que le sentier entre la rue Chamonix et le boulevard Louis-XIV, qui doit éventuellement devenir le prolongement de la piste cyclable du boulevard Loiret, est actuellement emprunté par beaucoup de personnes. Or, celui-ci est mal éclairé et présente des enjeux de sécurité pour les usagers.

Le C.A. a donc demandé à la Ville, par résolution, de lui présenter un état d'avancement du projet et de mettre en place des solutions afin de sécuriser cet espace de façon temporaire d'ici les travaux d'aménagement du prolongement de la piste cyclable.

En réponse à cette résolution, des représentants de la Ville ont indiqué au C.A. que l'option d'un lien temporaire n'était pas envisageable considérant que la Ville travaille sur un concept permanent.

2.6 Communication sur les médias sociaux

Les administratrices Geneviève Khayat et Sylviane Saint-Louis ont mis en place un plan de publication sur les médias sociaux du conseil de quartier afin d'augmenter le rayonnement des initiatives du CQ et de celles des organismes de Charlesbourg. Il en est résulté une hausse notable de la fréquentation de la page Facebook du CQ ainsi que plus d'interactions directes des citoyens et citoyennes via ce medium.

3. PLAN D'ACTION

En 2022-2023, le C.A. avait procédé à un renouvellement de son plan d'action pour les trois prochaines années. Il s'était donné quatre grands objectifs et avait ciblé plusieurs mesures et actions.

Le CQ a poursuivi avec les mêmes orientations en 2023-2024. D'autres mesures et actions pourront bien sûr être ajoutées si la situation l'exige. Le plan d'action complet est présenté à l'annexe 1.

4. SOMMAIRE FINANCIER

En 2023, le Conseil de quartier des Jésuites a dépensé 1 152,35 \$ pour ses opérations courantes. Cette somme d'argent a principalement servi à couvrir les frais liés à la rédaction des procès-verbaux des rencontres publiques. Le Conseil de quartier a aussi été partenaire financier du Conseil d'établissement de l'École des Deux-Moulins (1 500 \$) et fait imprimer des pancartes de sensibilisation au respect des limites de vitesse (1 500 \$). Pour ce faire, il a bénéficié d'une subvention de 3 000 \$ de la Ville en vertu du programme de soutien à la mobilisation. Par ailleurs, la Ville a accordé au CQ une subvention de 2 275 \$ pour compléter son budget de fonctionnement. Le rapport financier complet est présenté à l'annexe 2.

Annexe 1

Plan d'action 2022-2025¹

PLAN ACTION 2022-2025		
SPHÈRE 1 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE VIE DU QUARTIER DES JÉSUITES		
OBJECTIFS	MESURES	ACTIONS
1.1 Harmoniser le partage de la voie publique afin de favoriser la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes	Appuyer les initiatives favorisant le respect des limites de vitesse par les automobilistes, une signalisation routière claire et visible, et adaptée à toutes les catégories d'âges, un éclairage adéquat des rues et l'aménagement de trottoirs.	Identifier des secteurs problématiques où la signalisation peut être améliorée selon des enjeux de sécurité et soumettre des propositions de changement Faire le suivi de ces demandes de changement concernant l'adaptation de la signalisation
1.2 Améliorer la sécurité dans les zones scolaires du quartier	Appuyer les initiatives des écoles du quartier pour améliorer la sécurité des corridors scolaires et de l'environnement immédiat des écoles primaires, secondaires et collégiales, ou pour sensibiliser les enfants à la sécurité.	Appui financier et appui des initiatives.
1.3 Faciliter la mobilité durable et active des citoyens.nes.	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives pour augmenter le nombre de pistes cyclables dans le quartier; - Soutenir la mise à niveau des trottoirs pour la sécurité des piétons et le déplacement des familles et personnes à mobilité réduite; - Supporter l'accélération de l'implantation du service du RTC ÀVélo dans le quartier. 	Interventions auprès des conseillers municipaux pour que le plan d'implantation rejoigne les quartiers de

		Charlesbourg le plus rapidement possible.
1.4 Bonifier la canopée urbaine et la qualité des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives de verdissement : plantation d'arbres et embellissement avec bacs à fleurs et aménagements comestibles; - Améliorer et augmenter le mobilier urbain dans les espaces verts du quartier. 	Faire le suivi des actions de la Ville en matière de gestion des espaces verts non exploités/aménagés du quartier
SPHÈRE 2 : SOUTENIR LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER		
2.1 Stimuler la qualité de vie de quartier et le maillage intergénérationnel	Supporter les initiatives des organismes communautaires et des citoyens.e.s en ce sens.	
2.2 Solidifier les liens entre les organismes de Charlesbourg, le conseil de quartier et l'arrondissement pour favoriser la concertation locale et le tissu social.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les réseaux sociaux pour favoriser le partage d'information et la concertation; - Favoriser la présentation des projets des organismes lors des assemblées du conseil de quartier. 	
SPHÈRE 3 : METTRE EN VALEUR L'ENTREPRENEURIAT LOCAL		
3.1 Soutenir l'entrepreneuriat local et une pluralité de commerces de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place d'un regroupement des entreprises de Charlesbourg; - Identifier un leader qui pourrait favoriser ce regroupement et agir comme lien avec le Conseil de quartier et les élus. 	
SPHÈRE 4 : STIMULER LA PARTICIPATION CITOYENNE		
4.1 Amplifier le rayonnement du conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter de nouveaux administrateurs du Conseil de quartier tant que tous les postes n'auront pas été pourvus; - Augmenter la présence des citoyens.nes aux assemblées mensuelles du conseil de quartier; - Alimenter la page FB du Conseil et augmenter sa fréquentation par des invitations ciblées aux 	<p>Augmenter le nombre de publications sur les réseaux sociaux ainsi que les partages</p> <p>Augmenter le nombre de « followers » sur les réseaux sociaux</p> <p>Participer aux activités des autres organismes communautaires dans le quartier (au moins 2)</p>

	organismes communautaires du quartier; - Informer le Journal Metro des orientations stratégiques du Conseil et de son plan d'action 2022-2023.	
4.2 Stimuler les communications par différents canaux entre les citoyens.nes. et le conseil de quartier	- Faire connaître le conseil de quartier; - Relayer les besoins des citoyens concernant l'aménagement des parcs, artères et secteurs commerciaux, et la protection des espaces verts.	
4.3 Écouter les besoins et enjeux des citoyens.nes	- Recueillir les préoccupations des citoyens.nes par le biais de leurs demandes, plaintes et pétitions lorsque ces dernières sont estimées légitimes; - Obtenir périodiquement de la Ville une compilation des demandes et plaintes logées par les citoyens du quartier.	- Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l'attention du conseil de quartier.
4.4 Collaborer avec les autres conseils de quartier sur les enjeux communs	À définir	

Annexe 2

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec pour le fonctionnement	2 275,00 \$	1 000,00 \$
Ristourne	1,02 \$	1,24 \$
Programme de soutien à la mobilisation	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	<u>5 276,02 \$</u>	<u>4 001,24 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	1 531,91 \$	1 222,57 \$
Projets de l'École des Deux-Moulins	1 500,00 \$	1 000,00 \$
Projet du Conseil de quartier (impression de pancartes de sensibilisation)	1 120,44 \$	-----
Projet de l'École Guillaume-Mathieu	-----	2 000 \$
	<u>4 152,35 \$</u>	<u>4 222,57 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	1 123,67 \$	-221,33 \$
Actifs nets non affectés au début de l'exercice	335,26 \$	556,59 \$
Actifs nets non affectés à la fin de l'exercice	<u>1 458,93 \$</u>	<u>335,26 \$</u>

Annexe 3

Projet sensibilisation sécurité routière



- 30\$ pour cibler les gens du quartier
- 1897 personnes touchées
- 266 interactions avec la publication
- 53 réactions
- 41 commentaires
- 9 partages

On invite les gens à compléter un formulaire pour:

1. Nous indiquer les secteurs où la circulation est problématique
2. Nous donner leur adresse s'ils souhaitent avoir une pancarte



- 478 personnes atteintes par la publication
- 61 réactions
- 10 commentaires
- 4 partages

Résultats

- 48 demandes faites par formulaire
- Plusieurs voisins ont manifesté leur intérêt pendant l'installation des pancartes
- Les 50 pancartes ont trouvé domicile
- Augmentation de la notoriété du Conseil de quartier

